



L'édito Confusions

Fusion, nom féminin : se dit de la réunion en un seul groupe de deux éléments distincts. Exemple : les académies de Lille et d'Amiens pourraient fusionner dès 2019 si le ministre suivait les préconisations du rapport de l'IGAENR qui vient d'être publié.

Inconvénients ? Innombrables ! Élargissement des zones d'intervention des personnels, administratifs comme enseignants, qui passeront une grande partie de leur vie sur les routes au détriment de leur cœur de métier ; nivellement (par le bas ?) des barèmes de mutations et de promotions, tellement différents d'une académie à l'autre ; fossé accentué entre le terrain et les centres décisionnaires forcément regroupés à Lille ; dérives autoritaristes probables, puisque l'éloignement de la métropole amènerait à transférer davantage de pouvoirs aux « managers de proximité » (chefs d'établissement) réalisant ainsi le rêve de Jean-Michel Blanquer, qui veut en faire des recruteurs évaluateurs, signant ainsi la fin du droit des usagers à disposer du même service partout sur les territoires ! Car si le proviseur d'un lycée lillois n'aura aucun mal à recruter, qu'en sera-t-il d'un établissement éducation prioritaire aux marges de la région ?

Fusion, nom féminin : se dit également d'une transformation de la roche provoquant des éruptions de lave... Et si l'annonce de fusion des académies était la goutte qui faisait déborder le volcan « Education nationale » ? ■

Karine Boulonne

Attaques contre l'orientation scolaire

La résistance s'organise

Voilà plus de 15 ans que les personnels psychologues, directeurs et administratifs des CIO sont violemment malmenés.

Certes le statut des PsyEN a été clairement redéfini l'an dernier. Cependant les attaques contre le métier sont nombreuses : menaces récurrentes de régionalisation ou de fusions, négation de la qualification de psychologue au service de l'accompagnement des jeunes, réduction drastique des postes au concours (encore -25% cette année)...

Menace pour les personnels et les usagers

Cette fois-ci, c'est le projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » qui menace les personnels et les usagers en mettant à disposition des Régions les PsyEN EDO (ex-CoPsy) du 2nd degré et les DCIO, et en transférant à ces Régions la compétence *Information sur les formations et les métiers*, ainsi que les délégations régionales de l'ONISEP (DRONISEP) aux régions.

Parallèlement, le Ministère annonce la fermeture des CIO sans aucune raison valable et entretient le flou au fur et à mesure de ses scénarii : PsyEN affectés en établissement (mais pas plus présents puisque toujours partagés entre divers EPLE), maintien de CIO laissés à la responsabilité des recteurs, CIO « guichets uniques » au service du SPRO (Service Public Régional d'Orientation).

La fin d'une information nationale et gratuite ?

L'information dépendrait ainsi des priorités régionales au détriment d'une information nationale, gratuite et objective notamment dispensée par les publications et outils des DRONISEP. On pourrait voir entrer des prestataires associatifs et privés dans les collèges et lycées en lieu et place des PsyEN qui ont pourtant une haute qualification, une déontologie et la connaissance des processus psycho-sociaux en jeu dans l'élaboration des projets des jeunes. Les CIO, services publics spécialisés ouverts toute la semaine et pendant les congés, accueillent un large public qui n'a pas toujours accès à l'école (décrocheurs, jeunes mineurs étrangers, jeunes en reconversion, etc.). Où ceux-ci trouveront-ils un tel accompagnement si les CIO disparaissent ?

le Ministère annonce la fermeture des CIO

Le Ministère prétend ne plus avoir besoin des CIO et pourtant, qui trouve-t-on derrière le numéro vert Parcoursup ? Qui trouvera-t-on derrière la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) pour les lycéens sans poursuite d'études ?... les SAIO et les CIO bien entendu !

Depuis trois mois, le SNES-FSU lutte contre ces projets néfastes. Les actions locales et nationales se succèdent. Un tiers de la profession a défilé à Paris le 5 juin. La rentrée 2018 s'annonce combative et le SNES-FSU appelle au soutien de tous ! **N'oubliez pas de signer la pétition « Non à la suppression des CIO ! »** ■

Yann Bonenfant

FUSION DES ACADEMIES DE LILLE AMIENS...



Echos des établissements**Grève au collège Albert Schweitzer de La Bassée**

Mardi 22 mai, 40 professeurs et AED étaient grévistes sur 51 attendus et plus d'une trentaine étaient mobilisés devant le collège, avec le soutien de l'APE et de la FCPE Nord, pour dénoncer la baisse des moyens d'enseignement, la hausse des effectifs par classe et les moyens d'encadrement précaires. Malgré de nombreuses démarches pour se faire entendre (motions en CA et audience avec le DASEN), rien ne bougeait ! Avec une DHG réduite, les projets sont menacés, l'AP est impossible en classe entière, le manque de personnel de vie scolaire et d'ATTE contribue à la dégradation du climat scolaire et ne garantit pas la sécurité de tous les élèves.

Lors de cette journée, ont été sollicités les médias (TV et presse écrite, diffusion sur les réseaux sociaux), le SNES académique, des élus et des parents d'élèves afin d'informer et d'obtenir une dotation abondée et des moyens humains supplémentaires.

DNB 2018**L'évaluation des élèves à la moulinette du management local**

Après avoir « assoupli » la réforme du collège au nom de la « liberté des équipes » (mais sans moyens), le ministre Blanquer a voulu appliquer sa touche personnelle au DNB laissé en piteux état par Najat Vallaud-Belkacem. Objectif affiché : revaloriser les épreuves écrites, en renforçant leur poids (passé de 200 à 300 points sur 800), mais en hiérarchisant les disciplines : une façon d'afficher son attachement aux « savoirs nobles »... tout en donnant satisfaction aux défenseurs d'un collège centré sur les « fondamentaux ».

Sur le terrain, le maintien du bilan de fin de cycle a encore généré toutes sortes de pressions pour augmenter artificiellement les niveaux de maîtrise... quand le chef d'établissement n'a pas décidé de les fixer lui-même !

S'agissant de l'oral de soutenance, que dire des barèmes imposés, des travaux « extrascolaires » à évaluer, et des « réunions d'harmonisation » organisées pour culpabiliser les jurys ? Il est grand temps de remplacer le bilan de fin de cycle par la prise en compte des disciplines en tant que telles dans le contrôle continu, et de cadrer strictement l'oral. ■

Jean-François Carémel

Remplacement à l'interne**Ne rien se laisser imposer**

Ces derniers mois, la section académique du SNES a été saisie plusieurs fois sur des questions liées au remplacement à l'interne.



Il semble que certains chefs d'établissements utilisent les remplacements de courte durée pour imposer tout et n'importe quoi aux collègues. Le SNES-FSU rappelle que le temps de service des enseignants n'est pas annualisé : il reste strictement hebdomadaire et encadré par la ventilation de service (VS) que signe chaque enseignant en début d'année. Ainsi, ceux-ci ne doivent pas d'heures à l'établissement lorsqu'ils accompagnent sortie ou voyage scolaire, ils ne doivent pas d'heures non plus lorsqu'un de leur créneau d'enseignement est libéré par une classe absente.

Le tristement célèbre décret « De Robien » cadre les remplacements de courte durée dans les établissements. Il prévoit la recherche de solutions alternatives à la suppléance, puis la recherche du volontariat avant que le chef d'établissement ne puisse imposer un remplacement. Dans le cas de suppléances ou d'un dépassement du service hebdomadaire, les heures effectuées doivent être rémunérées en HSE. Vous trouverez sur le site du SNES de Lille les informations et les documents pour ne rien se laisser imposer et faire valoir le droit dans chaque établissement (<https://lille.snes.edu/Au-college-connaître-mes-droits.html>). Un guide du remplacement est également disponible sur le site du ministère (taper *guide du remplacement 2018* dans votre moteur de recherche préféré) : il rappelle le cadre du dispositif et fait le point sur les différentes possibilités de rattrapage de cours ou de remplacement.

Le SNES-FSU a toujours dénoncé ce dispositif qui dénature notre métier, accroît la charge de travail et nuit aux solutions élaborées par les équipes sur la base du volontariat. Le SNES-FSU appelle les collègues à continuer de refuser collectivement les remplacements imposés pour des absences de courte durée, lesquels engendrent des difficultés et des tensions pour les professeurs, sans constituer une réponse pédagogique vraiment adaptée pour les élèves. ■

Willq Leroux

La main dans le socle

Le Ministre le clamait haut et fort dans une interview au journal *Ouest-France* en avril dernier : « La liberté pédagogique n'a jamais été l'anarchisme pédagogique ».

C'est peut-être cette phrase, comprise comme une consigne hiérarchique, qui a conduit plusieurs chefs d'établissement de l'académie à améliorer les niveaux de maîtrise de dizaines d'élèves, jugeant certainement leurs professeurs trop libres de faire leur métier consciencieusement. Gageons que nos alertes auprès du rectorat permettront de lutter contre l'anarchisme managérial ! ■

Jean-François Carémel

Parcoursup

Antichambre du monde du travail ?

Arbitraire, stress et sélection sociale : mais quelle est la véritable fonction de Parcoursup ?

Les huées médiatiques contre APB – système certes insatisfaisant pour les 0.5% de lycéens ayant subi le tirage au sort, mais qui avait le mérite de garantir une place pour 99.5% des candidats – n'ont d'égal en intensité que les paroles réconfortantes assénées par les ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. Vendredi 8 juin, Frédérique Vidal se félicitait que, sur 800.000 lycéens, 261.000 « seulement » soient encore en attente et 25.000 « seulement » n'aient reçu que des réponses négatives.

Où iront les élèves de filières technologiques ? Ils ont été privés de places en BTS par les quotas d'accueil de bacheliers professionnels. Faute de capacités augmentées, ils se voient aussi refuser l'entrée en IUT et à l'université. Et comment justifier auprès des parents et des élèves le fait qu'un élève de L à 15 de moyenne générale du lycée X soit accepté dans telle filière universitaire, mais pas l'élève de L à 17 de moyenne du lycée Y demandant la même filière ? Des enseignants d'université ont dénoncé pendant des semaines l'impossible mission de « tri » de milliers de dossiers et de lettres de motivation, ce qui a fatalement entraîné d'autres modes de sélection : au centième de point de moyenne, à l'établissement d'origine, voire... au tirage au sort ! Quelle ironie !

800.000 lycéens pour 600.000 places dans le supérieur : nul besoin de pré-requis extraordinaires en maths pour calculer le résultat. Les effectifs des cohortes nées depuis 2000 sont pourtant connus depuis belle lurette (voir le graphique page 4).

Les élèves sont en outre confrontés à une interface tellement complexe que mi-juin 13.000 élèves ont abandonné les démarches nécessitant de consulter le site tous les jours pour suivre l'évolution des places disponibles. Sans parler des pressions anxieuses et parfois culpabilisantes exercées via les réseaux sociaux ou par les chefs d'établissement, confrontés au mécontentement de leurs élèves, pour que des lycéens acceptent très vite, sans vraie réflexion, une formation libérant des places.

800.000 lycéens pour 600.000 places dans le supérieur

Plus il y a de « parcours », plus le chemin est accidenté et solitaire. L'élève est en effet livré à lui-même et à la « concurrence » avec ses camarades. Permettre à tous les bacheliers de tenter leur chance à l'université est trop cher selon le gouvernement qui semble trouver le coût social de jeunes en rade moins lourd à supporter. Aujourd'hui tout est mis en place pour faire des économies aux dépens des plus fragiles et surtout pour ouvrir grand la porte au secteur privé : fermeture des CIO et des DRONISEP, ouverture du marché de l'orientation à des plateformes privées hors de prix qui prétendent « donner les clés » de Parcoursup, écoles privées qui surfent sur la vague du fiasco Parcoursup pour attirer les bacheliers laissés sur le bord de la route.

Pour contrer cette politique, le SNES-FSU de Lille appelle à participer aux actions académiques et nationales et à signer la pétition pour sauver les CIO. Nous continuerons à vous informer et à combattre les orientations dangereuses du gouvernement. ■

Le secteur Lycée

Parcoursup

Les universités appelées à classer

Il est impossible de proposer une vision uniforme de la façon dont Parcoursup a été reçu dans les universités, car les positions adoptées sont aussi variées que les filières universitaires elles-mêmes.

Des commissions *ad hoc* furent invitées à traiter des centaines de dossiers en très peu de temps, avant même que le processus législatif n'arrive à son terme. L'afflux des candidatures, sans hiérarchisation des souhaits, a artificiellement créé des situations de tension sur des filières qui n'en souffraient pas jusqu'alors, d'autant que les capacités d'accueil annoncées par les universités furent parfois revues à la baisse par le rectorat. Certaines commissions ont usé des moyens dont elles disposaient pour limiter la brutalité d'un classement imposé, fondé sur des critères discutables. Les « fiches avenir » sont à cet égard une remarquable illustration de la production des inégalités par notre système scolaire.

L'interface informatique baptisée « outil d'aide à la décision » permettait ainsi de pondérer ou d'exclure certains critères de classement utilisés par l'algorithme : valorisation de certaines notes, prise en compte ou non de la « fiche avenir », etc. En revanche, d'autres critères comme le taux de boursiers ou de candidats hors académie sont restés aux mains du rectorat, aboutissant à une révision *a posteriori* des classements établis par les commissions universitaires. ■

Antoine Destemberg
Maître de conférences en histoire médiévale
Université d'Artois

Parcoursup sonne le glas de la démocratisation universitaire

Contrairement à APB, Parcoursup rend les établissements d'enseignement supérieur seuls maîtres du choix des profils d'étudiants qu'ils souhaitent accueillir, par le biais d'algorithmes locaux opaques qui attribuent des notes de classement au centième voire au millième de point près. La non-hiérarchisation des vœux, donc la non-prise en compte des préférences des élèves, que dénonce le SNESUP-FSU, a instauré une concurrence entre candidats via les attendus, CV, lettres, etc. discriminant les élèves de milieux défavorisés et moins dotés scolairement. Un mois après l'ouverture de Parcoursup, plus de 20 % des élèves n'ont pas reçu de proposition ou sont en attente de place. Parmi les 78,5 % ayant reçu au moins une proposition, encore un quart n'ont pas fait de choix définitif espérant avoir une meilleure proposition. Les élèves de milieux défavorisés attendent que ceux plus dotés scolairement aient choisi leur affectation pour avoir une place qui a peu de chance de correspondre à leurs préférences. Pire, le système risque d'alimenter les écoles privées, presque 50 000 élèves ayant ainsi, à ce jour, quitté la plateforme. Parcoursup ne contribue en aucun cas à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur... et pour cause : il vise précisément le contraire ! ■

Nathalie Lebrun, SNESUP-FSU



Projet de réforme du lycée général

Hyper-spécialisation, concurrence et délits d'initiés

Permettre aux lycéens de « choisir » une partie de leurs enseignements, faire sauter le « carcan » des séries : un vent de « modernité » souffle sur le lycée. Tour d'horizon des dernières régressions drapées de « liberté ».

La mesure la plus spectaculaire est la suppression des trois séries générales et leur remplacement par un système d'« enseignements de spécialités », librement choisis par les élèves pour « colorer » individuellement leur parcours spécifique, en fonction de leurs goûts, de leur niveau scolaire et de leurs vœux d'orientation post-bac.

Un lycée modulaire

Les élèves suivraient un « tronc commun » (avec notamment un « enseignement scientifique » de 2h), qui serait complété par cette combinaison personnelle de « spécialités » (trois enseignements en 1^{ère}, réduits à deux en terminale), et par une éventuelle option facultative (une seule possible en 1^{ère}, deux en terminale). En 2^{nde}, les modifications semblent a priori moins importantes (SES dans le tronc commun, tout comme un enseignement de « Sciences numériques et technologie »), mais « Littérature et Société » et « MPS » disparaissent, tandis que les enseignements d'exploration technologiques deviennent de simples « options » (là encore, une seule option générale et/ou technologique possible). Dans les trois niveaux, l'EMC est annualisé, l'AP n'a plus d'horaire dédié, un « accompagnement à

l'orientation » (sans horaire dédié) est mis en place, et une « marge locale » doit être répartie entre les enseignements.

Bombe à fragmentation

Plusieurs de ces mesures (AP sans horaire, suppression des TPE, abandon d'une spécialité en terminale...) annoncent des suppressions de postes. Mais c'est la « philosophie » globale du projet qui est particulièrement inquiétante. La logique du « parcours construit par les choix individuels » débouchera inévitablement sur des « parcours d'initiés » et des parcours de relégation (ou alors sur la renaissance des anciennes séries A, B, C...). Cette logique suppose que des élèves de 2^{nde} aient déjà une idée claire et définitive de leur orientation postbac (en consultant les attendus sur Parcoursup dès 15 ans) pour choisir leurs spécialités (alors que

les séries permettaient justement de ne pas se spécialiser trop fortement et trop tôt). En l'absence de tout cadrage des combinaisons de spécialités, les enseignants seront mis en concurrence pour attirer les élèves dans « leur » spécialité, et pour les garder en terminale – sans compter la concurrence entre options. Concurrence renforcée par les nouveaux enseignements « pluridisciplinaires » (HG-géopolitique-science politique ; humanités, littérature et philosophie, etc.) : quelle répartition des heures entre enseignants ? Faudrait-il devenir polyvalent ? Plus largement, cette réforme aggrave les problèmes, déjà très forts depuis la réforme de 2010, causés par l'absence de cadrage national des horaires.

Il n'est pas trop tard pour empêcher la mise en œuvre de cette réforme inégalitaire pour les élèves et aux effets délétères sur le métier. La mobilisation doit être forte dès la rentrée ! ■

Romain Génay

CHOIX DES SPÉCIALITÉS ET MISE EN CONCURRENCE DES MATIÈRES...



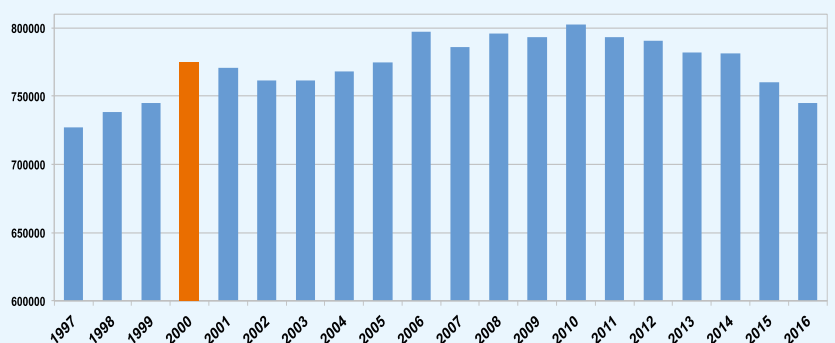
La mesure la plus spectaculaire est la suppression des trois séries générales

Chiffres

■ Démographie, effectifs et conditions de travail

Le « baby boom de l'an 2000 » vient de passer le bac. Soit. Mais dès 2005, le nombre de naissances en France retrouve le niveau de l'an 2000, et ne retombe en-dessous qu'en 2015. La hausse démographique, qui percuté l'ensemble du système scolaire, est donc tout sauf ponctuelle. Et faute de volonté budgétaire, et d'ambition de démocratisation, elle risque de se traduire par une dégradation encore plus forte des conditions de travail, en collège, en lycée, et dans l'enseignement supérieur.

Naissances, France métropolitaine



Projet de réforme du baccalauréat

Un bac façon puzzle

La promesse présidentielle d'un bac resserré sur quelques épreuves terminales, avec une forte dose de contrôle continu, est au cœur du projet de réforme de l'examen – indissociable de Parcoursup (voir p. 3) et de la réforme du lycée (voir p. 4)

La communication du ministère le martèle : la réforme portée par JM. Blanquer va « remuscler » le baccalauréat (général et technologique) grâce à plusieurs mesures assez radicales, qui concerneront les bacs généraux et technologiques.

Bac « remusclé » ou bac éclaté ?

D'abord, 40% de la note finale à l'examen reposera sur du contrôle continu, selon deux modalités : 10% de la note sera composé des moyennes trimestrielles du cycle terminal non-coefficientées, et 30% de la note finale sera fondé sur les résultats d'« épreuves communes de contrôle continu », organisées et évaluées dans chaque lycée (sur la base d'une banque nationale de sujets). Les lycéens passeront ainsi trois sessions de « partiels » (deux en 1^{ère} et une en terminale), qui porteront sur la plupart des disciplines du tronc commun, et sur la spécialité de 1^{ère} abandonnée en terminale.

Les épreuves finales « classiques » seront réduites à 5 ou 6 : le français en fin de 1^{ère} (écrit et oral), et, en fin de terminale, les deux spécialités (au retour des vacances de printemps), la philosophie et une « épreuve orale » en juin – qui sera évaluée elle aussi dans l'établissement, ce qui porte en réalité le poids du contrôle local à 50% de la note finale.

Evaluer en permanence pour « simplifier » le bac ?

La réforme est officiellement motivée par une volonté de « simplifier » le baccalauréat, d'éviter le bachotage, et de reconquérir les cours du mois de juin. Quelle supercherie quand on sait que les lycéens seront en fait amenés à passer de 25 à 30 épreuves de la 1^{ère} à la terminale, contre 12 à 16 actuellement ! Il faudra fabriquer un nombre considérable de sujets (dixit le CSP) pour les épreuves communes (corrigées gratuitement) ; les établissements devront organiser des épreuves (locales ou nationales) presque chaque trimestre... et perdre autant de jours de cours « reconquis » sur le mois de juin ! Les enseignants sont finalement appelés à se transformer principalement en évaluateurs (quand enseignera-t-on ?), avec toutes les tensions inévitablement liées au contrôle local (pressions des parents, conflits avec les élèves, etc.).



Le poids de la réputation

Avec 50% de contrôle local, le bac va devenir un diplôme dont la « valeur » reposera pour moitié sur la réputation de l'établissement du candidat. Parcoursup aura au moins eu le mérite de faire tomber les masques : certains établissements « recruteurs » considèrent que les lycées ne se valent pas tous, que certains sont plus « exigeants » que d'autres. Lorsque le bac est fondé sur des épreuves nationales, corrigées anonymement à l'extérieur de l'établissement, dans des jurys qui « mixent » les lycées, l'effet de réputation est annulé : avoir le bac, c'est avoir le bac, quel que soit le lycée d'origine. Si le bac repose sur du contrôle continu, alors c'est la rumeur qui détermine la valeur du diplôme.

L'année scolaire 2018/2019 doit être le moment d'alerter personnels, parents et élèves sur le profond danger que représente cette réforme et de mobiliser pour faire reculer le gouvernement. ■

Romain Génuy

Et la voie technologique ?

Les séries technologiques sont maintenues en tant que telles, mais leur organisation interne est revue pour la « calquer » sur celle de la voie générale « sans séries ». Un tronc commun est complété par trois enseignements de spécialité en 1^{ère}, qui se réduisent à deux en terminale. Mais pas de « choix » ici : ces spécialités sont obligatoires pour tous les élèves, avec cependant la même modulation qu'actuellement en terminale. En STMG par exemple, la spécialité large « management et sciences de gestion » implique des « enseignements spécifiques » parmi « gestion et finance », « mercatique », etc. Même logique en STI2D, ST2S, et STL.

Le bac technologique, quant à lui, subit la même réforme que le bac général... avec les mêmes conséquences à prévoir : moins d'épreuves finales, et 40% de contrôle continu.

Et la voie professionnelle ?

Le ministre annonce une réforme très inquiétante de la voie professionnelle. La 2^{nde} serait resserrée autour de 15 « familles de métier », la spécialisation ne commençant qu'en 1^{ère}. Les horaires disciplinaires, surtout dans les enseignements généraux, seraient réduits – à la clé, des suppressions de postes assurées, et une poursuite d'études encore plus compliquée pour les élèves. Le ministre souhaite en outre installer l'apprentissage au sein de chaque LP, conformément à l'idéologie – très discutable ! – selon laquelle cette voie de formation serait plus efficace que la voie scolaire.

Paritarisme**Quand Macron chasse le paritaire, les personnels récoltent l'arbitraire !**

En 1946, les fonctionnaires ont gagné le statut général protecteur qui est encore le nôtre, ainsi que la création du paritarisme, que le gouvernement veut aujourd'hui supprimer, comme l'indique un document présenté par le gouvernement aux syndicats le 25 mai dernier.

Car oui, il y a eu une époque sans paritarisme ! La tentative macronienne de le supprimer oblige à cet article, un peu comme s'il fallait rappeler qu'il y a eu un monde avant internet. Mais au fait, c'est quoi le paritarisme ? Et – soyons provocateurs – est-ce vraiment utile à autre chose que d'amener des personnels à se syndiquer ? Le paritarisme est un système qui rend transparentes les opérations de gestion de carrière puisqu'elles se déroulent en présence des élus des personnels.

L'administration siège à parité : il y a donc autant de représentants des personnels – ou « commissaires paritaires » – que de représentants de l'administration (IA-IPR, chefs d'établissement, personnels du

rectorat). La différence ? Les personnels sont élus par leurs pairs, ce qui leur donne la possibilité, la garantie de s'exprimer librement, sans pression, ni retombées, même s'ils le font face à leurs supérieurs hiérarchiques.

L'administration est tenue de produire des documents préparatoires exploitables 10 jours avant les commissions paritaires (CAPA pour l'académie, CAPN pour le national), le fameux « projet », de répondre aux questions, aux demandes de précisions pendant ce laps de temps et lors des CAP, de prendre en compte corrections, modifications, avis qui sont donnés afin de modifier parfois de façon conséquente les propositions initiales, même si les CAP ne sont que consultatives. Les élus du SNES-FSU informent ensuite les syndiqués et les personnels qui nous ont

sollicités – nous sommes élus de l'ensemble des personnels, pas des seuls syndiqués – et publient les résultats afin que chacun puisse vérifier qu'il a bien été affecté ou promu comme il devait l'être, en fonction des règles définies préalablement et portées à la connaissance de tous par le bulletin officiel ou les circulaires académiques.

En amont de tout cela, le paritarisme, c'est aussi un travail de propositions pour améliorer les situations individuelles et collectives. Eh oui, le SNES-FSU n'est pas « le syndicat contre tout » que certains se plaisent à caricaturer. Il n'y a aucun déchargé complet chez nous, nous exerçons en établissement, quel que soit notre niveau de responsabilité syndicale. Notre fine connaissance du terrain nous permet donc d'être à l'origine d'avancées rendant plus humaine la gestion de plusieurs dizaines de milliers de personnels dans l'académie de Lille, près d'un million à l'échelle nationale.

Saviez-vous par exemple que les barèmes mutations ne sont apparus qu'avec les années 1980, suite à la mise en place du collège unique ? Il a fallu alors penser, dans un cadre paritaire, chaque

critère pour construire le système le plus égalitaire possible. Chaque année, nous en tirons le bilan pour tenter de l'améliorer encore davantage.

Dans l'académie de Lille, le SNES-FSU a largement contribué à l'existence d'un guide TZR officialisant des règles protectrices, à un barème intra plus équitable et favorisant les mobilités choisies. Par nos interventions en CAP, nous avons aussi permis à un grand nombre de collègues d'obtenir les points familiaux ou médicaux auxquels ils avaient droit, soit en les conseillant dans la formulation de leurs vœux, soit en fournissant le double des pièces justificatives égarées par le rectorat. Nous avons pu faire lever des avis défavorables à une promotion en reprenant l'ensemble des états de service et en montrant que l'opposition était due à un conflit local



Lors des FPMA de juin au rectorat, les commissaires paritaires du SNES-FSU manifestent leur attachement au paritarisme en arborant un tee-shirt rouge.

(suite à la mise en place de la réforme du collège, à une participation « active » au conseil d'administration ou même... à une concurrence pour une place de parking. Véridique !). Un tel système qui a prouvé et prouve encore son efficacité ne peut que hérisser le gouvernement actuel !

Face aux tentatives pour supprimer le paritarisme :

- signez la pétition « Pas touche aux CAP et CHSCT » sur le site du SNES-FSU
- votez et faites voter SNES-FSU aux élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ! ■

Karine Boulonne

Le manager du trimestre**A couteaux tirés !**

Très regretté M. Desproges, pourfendeur de la bêtise sous toutes ses formes, que ne puissiez-vous lire la note qu'un petit chef de collège adresse à la Vie Scolaire ! M. Jourdain se pique de bonnes manières et déplore l'attitude de ses ouailles au réfectoire : « Je constate trop souvent que les élèves n'utilisent pas convenablement leurs couverts. Notre rôle éducatif consiste aussi à leur apprendre que la fourchette doit être tenue de la main gauche et que l'usage du couteau est dévolu à la main droite. En cas de non-respect, je vous demande de sanctionner les élèves. »

Madame Nadine de R., chanteur du bon goût, applaudirait des deux mains mais s'interrogerait : à quand le petit doigt levé ?

Souffrez, Monsieur le prétendu Pédagogue, que l'on se rie de vous, c'est un moindre mal, tant la leçon donnée, pour le moins gauche, prête à rire. Assurément, sous couvert d'éducation, c'est du flagrant délire !



En décembre 2018, votez SNES-FSU,



**LE CHOIX
DE L'EFFICACITÉ**



Emploi / carrière

Les conquêtes du mois de juin

Dans le cadre du paritarisme, les élus SNES-FSU passent un mois de juin particulièrement chargé au rectorat à veiller au bon déroulement des opérations de gestion de carrière auxquelles, cette année, est venue s'ajouter la classe exceptionnelle. Mais ce mois de juin a aussi été source de satisfactions car notre travail a permis d'améliorer de nombreuses situations individuelles, dans le respect des règles et des barèmes.

Mutations

Nombre de postes stagiaires temps plein ont été déplacés, auxquels il a fallu ajouter disponibilités ou détachements tardifs (qui entraînent la perte du poste occupé jusque là). Par nos interventions, nous obtenons des modifications du projet de mutation issu de l'algorithme du rectorat (par exemple, cette année, 31 modifications en histoire-géographie, 35 en anglais, 48 en mathématiques). D'où l'importance de ne pas communiquer les projets avant les instances et de conserver un système paritaire!

Hors-Classe

Chez les CPE, la seule opposition a été levée, après que les élus ont prouvé son incohérence au regard du dossier professionnel.

Chez les agrégés, 664 dossiers ont été examinés. Les commissaires paritaires agrégés ont eu à cœur de défendre le mandat du SNES-FSU et l'intention affichée lors de la mise en place du PPCR: que chaque collègue puisse, avant son départ en retraite, obtenir la hors-classe et qu'elle soit considérée comme un 12^e échelon. Même si la recruteuse s'est opposée à la promotion de plusieurs professeurs, nos interventions ont permis d'améliorer certaines situations, notamment pour des collègues proches de la retraite.

Chez les certifiés, près de 3000 collègues étaient promouvables à la hors-classe. Le nouveau barème permet de promouvoir majoritairement les collègues au 11^e échelon et, s'il n'ont pas d'opposition du recteur, de promouvoir automatiquement ceux qui ont atteint 3 ans d'ancienneté. Cette année, 71% des promus sont au 11^e, 29% au 10^e. Nous tendons donc vers un assèchement de promouvables dans le 11^e; la carrière en classe normale pourrait se terminer au 10^e pour la très grande majorité des collègues dans quelques années: c'est donc bien un progrès lié au PPCR, contrairement au discours mensonger de FO pour ne pas la citer. Le 19 juin, nos nombreuses interventions (la CAPA a duré presque jusqu'à 20h, repoussant le vote du tableau d'avancement au 27 juin) ont permis la révision de plusieurs situations: levées d'opposition et d'avis à consolider, améliorations de l'avis pour des enseignants en âge de partir en retraite.

Classe exceptionnelle

La CAPA a fait remonter une liste de collègues agrégés proposés au ministère qui arbitra

entre toutes les académies. **Pour les certifiés et les CPE**, les promotions sont prononcées par le recteur.

Congés Formation Professionnelle

Le nombre d'Équivalent Temps Plein octroyé par le rectorat reste stable (72 ETP). Le nombre de demandeurs est cependant en baisse: 275 contre 338 en 2017 (17 agrégés, 253 certifiés, 3 CPE et 2 PsyEN). Le délai pour obtenir un CFP tend encore à se réduire: la moitié des agrégés obtiennent le CFP dès la 3^e demande; chez les certifiés, la majorité des demandes de congés sont satisfaites à la 4^e demande et 21 certifiés obtiennent le CFP dès la 3^e demande; chez les CPE et les Psy-EN, toutes les 1^{ères} et 2^{ndes} demandes sont satisfaites. Une large majorité des demandes vise les concours enseignants, puis les formations qualifiantes.

Demandé en décembre-janvier, ce congé permet de se former en abandonnant momentanément son activité professionnelle, en étant rémunéré à hauteur de 85% du traitement brut de l'indice 650 (à peu près le 8^e échelon des certifiés). Il est donc plus intéressant d'en bénéficier en début de

carrière. L'obtention d'un congé oblige à rester trois fois sa durée au service de la fonction publique. Il est attribué pour une durée de 12 mois à temps plein maximum, soit en une seule fois, soit en deux fois 6 mois (le renouvellement est de droit mais il ne faut pas oublier d'en faire la demande), à temps plein ou à mi-temps.

Du côté des AED

Des commissions disciplinaires se sont déroulées pour arbitrer des conflits entre AED et chefs d'établissement. Certains dossiers ont été revus au bénéfice des AED qui ont été réemployés jusqu'à la fin de l'année scolaire, parfois dans un autre établissement que celui dans lequel le conflit a éclaté.

Du côté des PsyEN

Au delà des nouveautés liées au PPCR, les élus PsyEN ont également eu à œuvrer conjointement pour le premier et le second degré. Depuis les élections 2017 spécifiques à ce corps, la collaboration entre SNES et SNUipp-FSU a permis le meilleur accompagnement possible des collègues dans les mutations, comme dans les promotions. ■

Les commissaires paritaires SNES-FSU

Retraités

Au lendemain de la nouvelle journée de manifestations du 14 juin pour les retraités qui a vu défiler plus d'un millier de personnes dans les rues de Lille (après des rassemblements dans plusieurs villes de la région), il nous paraît essentiel de rappeler l'importance de la mobilisation des retraités. Alors que la CSG a été augmentée de manière spectaculaire et sans compensation, que la réforme annoncée des retraites nous touchera aussi et que la paupérisation nous guette, il ne faut pas nous résigner! Nous avons, avec le groupe des 9, un outil syndical unitaire inédit qu'il nous faut conforter et développer. Il a, par son action, contraint le gouvernement à un premier recul sur la hausse de la CSG pour 100 000 retraités. Plus les retraités seront nombreux dans les syndicats, plus nous aurons de chance de nous faire entendre et d'obtenir gain de cause; plus nous défendrons nos acquis sociaux aux côtés des actifs, plus nous défendrons un véritable service public.

Futurs retraités, rejoignez-nous dans les manifs de la rentrée, les stages et le forum FSU retraités début novembre! ■



Le saviez-vous?



Je reçois un ordre de mission pour corriger des copies de BTS. Dois-je continuer à assurer mes cours?

Les enseignants convoqués pour une mission de correction de copies n'assurent pas leurs cours dès lors qu'ils ont récupéré leurs copies. Ceux convoqués dans un centre d'examen n'ont pas le don d'ubiquité et ne peuvent matériellement pas être à deux endroits en même temps. Si les corrections se font chez l'enseignant ou de manière dématérialisée, nouvelle pratique en vogue depuis deux ans, la même règle s'applique: les enseignants sont déchargés de cours. Cette année, de nombreux collègues ont redécouvert cette règle.

Le SNES-FSU rappelle que la correction de copies nécessite toute l'implication des collègues. Il n'est donc pas envisageable, dans l'intérêt des élèves et des étudiants, de demander aux enseignants concernés d'assurer leurs cours ou autres missions. ■

RESF

Scolarisation des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers

Pour les jeunes, mineurs ou majeurs, qui arrivent en France seuls, la question de la scolarisation se pose de façon particulièrement cruciale car de nombreux obstacles se présentent à eux malgré les dispositions du droit international et la réglementation française en matière de protection de l'enfance.

Face à un nombre croissant de jeunes non scolarisés, RESF et la FSU ont longuement rencontré cette année les responsables du rectorat. L'engagement a été pris de faciliter au mieux les démarches pour les mineurs (mais comment faire avec la fermeture programmée des CIO?).

Bien que la loi ne l'impose pas, l'administration a tendance à exiger la preuve de la minorité des jeunes avant de les inscrire dans un établissement. C'est encore plus difficile pour les jeunes majeurs sans papiers alors que l'éducation et l'accès au



la préparation de rentrée

- Du 9 au 20 juillet
→ Permanence téléphonique pour les stagiaires (06 08 36 84 73).
- Les 27 et 28 août
→ Accueil des stagiaires par les militants du SNES-FSU.



les instances

- Le 10 septembre de 14h à 17h à la Bourse du Travail à Lille Fives
→ CAA de rentrée.



les stages

- Le 4 octobre de 14h à 17h au S3
→ Enjeux et nécessité du syndicalisme des retraités.
- Le 9 octobre de 9h à 17h au S3
→ Néo-militant ou SI, dynamiser la vie syndicale de son établissement.
- Le 19 octobre
→ Le statut dans la Fonction Publique, rôle et enjeux (stage FSU).



"Mais que fait le SNES-FSU ?"

Le SNES-FSU, c'est la **défense des statuts et des ORS** (obligations réglementaires de service) : les **personnels en DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) ont eu la mauvaise surprise de constater que le rectorat avait modifié le décompte de leurs heures, sans que les textes réglementaires aient changé. Après plusieurs mois de bras de fer, nous venons d'obtenir satisfaction et régularisation depuis septembre !

Le SNES-FSU a aussi œuvré pour améliorer les conditions d'interrogation aux **oraux du bac de français** : suppression des surveillances pour les collègues convoqués aux oraux, convocations des collègues à domicile suite à notre suggestion de reformuler la convocation et baisse du nombre de candidats par jour. Nous restons vigilants et mobilisés pour la prochaine session, notamment en ce qui concerne le nombre de candidats encore trop élevé et aussi le nombre de descriptifs ! Nous appelons les collègues à participer à la prochaine réunion du collectif de professeurs de lettres, le 25 septembre à la bourse du travail, à 18h30 (pour plus d'informations, voir article sur le site).

Enfin, nous suivons des situations individuelles : **un contractuel** avait eu un avis défavorable au réemploi par l'inspection pour s'être contenté de faire du « prélèvement d'informations » avec ses élèves de REP+, dans un collège où il avait été envoyé sans formation, et alors qu'il tenait ses classes et les faisait travailler ! Grâce au SNES-FSU, il sera réintégré ! ■

diplôme sont la clé d'une intégration réussie. Confrontés à de très gros obstacles à la dernière rentrée, Ahmadou et Stéphane, par exemple, qui ont actuellement 18 ans, ont obtenu un titre de séjour et un hébergement et ils ont réussi leur année scolaire grâce au soutien déterminé de militants RESF. L'avenir n'est plus pour eux une source d'angoisse perpétuelle.

Aujourd'hui Souleymane, 16 ans, Mamadou, 17 ans et Charlène, 19 ans, ont besoin de RESF et ils ne sont certainement pas les seuls. ■

Marilyn Shirley

Stagiaires à la rentrée

Les accueillir dès l'été !

Les lauréats des concours connaîtront leur académie d'affectation entre le 29 juin et le 10 juillet. Il leur faudra ensuite faire rapidement des vœux d'établissements et de zones. Ils auront connaissance des résultats d'affectation au plus tard vers le 20 juillet, souvent trop tard pour entrer en contact avec les collègues et même les lycées.

Comme tous les ans, le SNES-FSU de Lille met en place pendant l'été un dispositif d'informations et d'accueil des stagiaires mi-temps et temps complet. Ce dispositif ne serait rien sans l'aide des adhérents qui acceptent de donner un peu de leur temps de congés pour fournir aux stagiaires des renseignements sur le service et les niveaux de classes prévus, les coordonnées des tuteurs, ou encore les références des manuels utilisés dans l'établissement. Certains adhérents vont même jusqu'à

entrer en contact directement avec leurs nouveaux collègues pour les mettre en relation avec les personnels de l'établissement, la direction et ainsi faciliter leur intégration et contribuer à déstresser des stagiaires qui appréhendent une entrée dans le métier assez brutale : invités à une formation express fin août, ils seront mis devant élèves dès le 4 septembre.

Si vous aussi vous souhaitez participer à ce dispositif, nous vous remercions de contacter le SNES-FSU de Lille (s3lil@snes.edu) dès maintenant ou d'ici fin juillet. Une permanence téléphonique sera également mise en place en juillet et fin août (modalités et horaires sur notre site : www.lille.snes.edu). ■

Karine Boulonne